

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2020-04-34x-00470 Référence de la demande : n°2020-00470-011-001

Dénomination du projet : Centre de sauvegarde pour la faune sauvage des pays de Savoie, transport et détention d'animaux

Lieu des opérations : -Départements : 01 07 26 38 63 69 73 74

Bénéficiaire : Centre Sauvegarde Faune Sauvage Pays de Savoie

MOTIVATION ou CONDITIONS

Le centre est situé sur la commune de Montagnole en Savoie et dispose d'une responsable agréée, Caroline Barbier. La demande concerne le transport, la détention, le relâcher ...d'espèces d'oiseaux et de mammifères recueillis sur les départements alentours: Ain, Savoie, Haute-Savoie, Isère, voire Rhône, Drôme et Ardèche et même le Puy-de-Dôme .

La DREAL recommande les 3 départements de l'Ain, la Savoie et la Haute-Savoie.

C'est pourquoi le CNPN accorde un avis favorable pour une provenance des animaux qui ne dépasse pas les départements limitrophes du centre en Rhône-Alpes, à savoir 01, 73, 74, 38.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : Michel METAIS

AVIS : Favorable []

Favorable sous conditions []

Défavorable []

Fait le : 8 novembre 2020

Signature :

